

Appel à projets 2022 « Expérimentations pour SESAME »

<p>THEMATIQUE : ACTIONS INNOVANTES AU SERVICE DES PREMIERES ETAPES DE PARCOURS DES MINEURS</p>
--

Depuis son lancement en 2015, le dispositif [SESAME](#) a permis d'accompagner plus de 12 000 jeunes dans des parcours de qualification vers les métiers de l'animation et du sport. Différentes modalités ont été déployées sur les territoires : accompagnement individuel ou collectif, accès direct à la qualification ou parcours de préformation, articulation avec des dispositifs de droit commun...

2018 a été une année charnière dans le déploiement du dispositif : le cadre triennal initialement prévu a été prolongé en intégrant SESAME dans les mesures du plan Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. D'ici 2024, un objectif de 10 000 nouveaux jeunes accompagnés dans leurs trajectoires professionnelles dans le champ du sport a ainsi été fixé.

En 2020, en réponse à la situation économique induite par la crise sanitaire de la COVID19, le Gouvernement a mis en place de nouvelles mesures conjoncturelles mobilisant des moyens conséquents pour accompagner les jeunes de 16-25 ans sur le chemin de l'emploi, favorisant ainsi le développement du dispositif SESAME.

C'est ainsi qu'en 2021, SESAME fait l'objet d'une forte accélération dans le cadre du plan [#1jeune1solution](#), avec une dotation dédiée de 12 M€ issue du plan « France Relance. L'objectif cible de nouveaux entrants est doublé ; 6 000 jeunes sans qualification pourront bénéficier d'un accompagnement dans leur projet professionnel dans les secteurs du sport et de l'animation en 2021 et 2022¹.

L'installation durable de SESAME dans le paysage des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes permet de s'appuyer sur une évaluation des pratiques mises en place et de s'inscrire dans une volonté d'amélioration, tant en matière de repérage de jeunes, que de parcours d'accompagnement, ou même de partenariats. Chaque année, depuis 2018, des appels à projets sont proposés ; ils ont permis d'expérimenter de nouvelles pratiques pour mieux déployer le dispositif SESAME sur différents axes : repérage, accompagnement de publics spécifiques, modalités pédagogiques innovantes et à distance, insertion professionnelle à l'issue de la qualification...

Après plusieurs années de déploiement sur les territoires et la construction de partenariats, les services déconcentrés de la jeunesse et des sports (DRAJES et SDJES) en charge du pilotage et de la mise en œuvre de ce dispositif ont affiné leur connaissance des contours que peut prendre ce dispositif sur leur territoire, au service de parcours de qualité, visant une meilleure qualification des jeunes et une insertion professionnelle facilitée.

¹ Pour en savoir davantage : www.sports.gouv.fr/sesame

L'obligation de formation jusqu'à 18 ans² et l'intégration du dispositif SESAME dans le plan #1jeune#1solution ont fortement modifié les caractéristiques du public bénéficiaire. En effet, si les 16-18 ans représentaient « historiquement » moins d'1 jeune sur 5, cette tranche d'âge représente désormais 1/3 des jeunes accompagnés en 2021 et 40% sur le premier semestre 2022.

Sortie précoce du système scolaire, décrochage, orientation professionnelle à préciser, maturité, restrictions réglementaires d'accès à certains diplômes... les spécificités de ce jeune public nécessitent la construction de parcours adaptés, plus longs et avec des étapes préalables à l'entrée en formation qualifiante.

Les modalités d'intervention associées au dispositif SESAME doivent ainsi évoluer pour s'adapter aux besoins spécifiques de ce public, notamment mineur : de l'orientation à l'entrée en formation ; les premières étapes de parcours des mineurs vers les métiers de l'animation et du sport.

Afin de répondre à cet enjeu d'accompagnements longs et de parcours pré-qualifiants, le soutien d'expérimentations **SESAME 2022 sera prioritairement axé sur des approches innovantes d'actions ou de partenariats pour accompagner des jeunes bénéficiaires SESAME de 16 à 18 ans à confirmer leur souhait d'orientation professionnelle, découvrir les réalités du métier visé et préparer une entrée en qualification dans les métiers de l'animation et du sport.**

Par « **expérimentations innovantes** », il faut entendre toute action à destination des jeunes bénéficiaires SESAME en première partie de parcours, visant à faciliter leur parcours de formation : accompagnement spécifique, immersion professionnelle, découverte des métiers, pré-qualification et toute autre initiative alternative à l'offre classique existante ... Ces expérimentations s'appuieront sur des partenariats existants ou de nouvelles collaborations. Elles pourront également s'articuler avec d'autres dispositifs de droit commun visant les mêmes publics.

Les actions proposées ne devront pas avoir déjà été mises en œuvre jusqu'ici sur le territoire, ou en direction du public bénéficiaire. L'expérimentation vise à soutenir des actions devant être testées à petite échelle ou sur un temps limité, avant d'envisager une généralisation ou une extension de l'action expérimentée en fonction de son évaluation.

A des fins d'essaimage et d'évaluation, une méthodologie de déploiement et des ressources en lien avec le projet devront être formalisées pendant l'expérimentation et ces outils pourront être redéployés et réutilisés dans d'autres projets régionaux qui pourraient avoir une logique d'intervention similaire.

L'appel à projets³ SESAME 2022 porte donc sur la mise en place d'expérimentations innovantes au service des premières étapes de parcours des mineurs vers les métiers de l'animation et du sport.

1. Objectifs de l'appel à projets

L'objectif de cet appel à projets est de développer ou soutenir des actions novatrices sur un territoire donné permettant de :

- découvrir les métiers et cadres d'activité dans le secteur de l'animation et du sport ;
- confirmer un projet d'orientation dans les métiers de l'animation et du sport ;
- s'engager (à titre bénévole, volontaire ou professionnel) dans une structure du secteur afin d'acquérir une première expérience ;

² <https://www.education.gouv.fr/1-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954>

³ L'appel à projets SESAME s'inscrit dans la note du 8 avril 2022 qui actualise les annexes de l'instruction du 4 mars 2021 relative au déploiement du dispositif SESAME en 2021, publiée au BO ENJS du 18 mars 2021 : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo11/SPOV2108299J.htm>

- acquérir les premiers diplômes (volontaires ou fédéraux) du secteur identifié ;
- identifier les différentes étapes qui permettront d'acquérir une qualification ;
- de préparer à entrer en formation qualifiante.

2. Nature des projets

Les orientations attendues sont les suivantes :

- le projet pourra s'appuyer sur des partenariats existants ou conduire à de nouvelles collaborations. A ce titre, l'implication des établissements publics de formation (CREPS, écoles et instituts nationaux) est souhaitée sur les territoires concernés par les projets, lorsque cette coopération s'avère pertinente.
- le projet pourra s'appliquer dans le champ du sport et de l'animation ou bien porter seulement sur l'un de ces deux champs ;
- le projet portera prioritairement sur des actions d'accompagnement pour des publics âgés de 16 à 18 ans révolus ;
- le projet ne pourra pas renouveler des actions soutenues dans le cadre des appels à projets des années antérieures ;
- le projet sera porté par la DRAJES (réception du financement et rendu compte) mais pourra être mis en œuvre à une échelle locale (et animé par un SDJES). Un autre acteur (association, CREPS, opérateur de formation, etc.) que la DRAJES pourra également déposer un projet, sous couvert de sa validation préalable par la DRAJES et du fait qu'il s'inscrive dans la stratégie régionale de déploiement SESAME.

3. Modalités de l'appel à projets

Les projets doivent démarrer, avant la fin de l'année 2022. Chaque projet devra présenter le contexte dans lequel cette expérimentation est lancée, préciser la démarche adoptée, les partenariats, les résultats attendus, le calendrier et les conditions de réalisation, un budget prévisionnel et le montant du financement demandé.

Les modalités d'évaluation de l'expérimentation et les possibilités d'essaimage seront également précisées dans le projet présenté.

Un comité sélectionnera les projets qui seront financés, sachant que l'enveloppe globale s'élève à 200 000 €. Chaque projet retenu sera financé à hauteur maximale de 20 000 €. Le comité sera composé de représentants des bureaux de la direction des sports et de la DJEPVA, de deux correspondants régionaux SESAME (parmi les DRAJES n'ayant pas déposé de projets⁴), et de personnalités qualifiées.

Les projets devront être transmis par les DRAJES (ou par les porteurs de projets opérationnels avec avis de la DRAJES) au bureau DS3B, sur la boîte mail institutionnelle ds.3b@sports.gouv.fr, **au plus tard le 20 septembre 2022.**

La liste des projets retenus pour financement sera communiquée courant octobre 2022.

⁴ Dans le cas où au moins un projet par territoire régional aurait été déposé, le nombre de correspondants régionaux SESAME membres du comité sera supérieur à 2 afin qu'ils se portent au moment de l'examen des projets déposés sur leur territoire.